

RÉFORME DES RETRAITES : LES « AVANCÉES » SOCIALES QUE PROPOSE EDOUARD PHILIPPE

Les Echos Par Solveig Godeluck Publié le 19 déc. 2019 à 20h43 Mis à jour le 20 déc. 2019 à 9h06

A la sortie de sa réunion multilatérale avec les partenaires sociaux, ce jeudi, le Premier ministre est resté ferme sur la nécessité de redresser les comptes à court terme, mais il a ouvert le jeu sur le minimum de pension, les régimes spéciaux, la retraite progressive et la pénibilité.

Jeudi après-midi, en réunissant les partenaires sociaux pour sortir de la crise sur la réforme des retraites, Edouard Philippe n'a pas répondu au vœu le plus cher des syndicats réformistes, qui était de supprimer son projet d'âge pivot à court terme. En revanche, il a cherché à rallier leurs suffrages en ouvrant le jeu sur quatre autres sujets :

Le minimum de pension

La semaine dernière, en présentant son projet de réforme des retraites, le Premier ministre a réitéré la promesse d'Emmanuel Macron de mettre en place un minimum de pension à 1.000 euros dès 2022, qui montera en charge jusqu'en 2025 pour atteindre 85 % du SMIC et se maintenir à ce niveau par la suite. Ce minimum est un complément de pension accordé aux assurés qui ont travaillé pendant une carrière complète avec des salaires proches du SMIC. Evoquant une « avancée sociale majeure », le Premier ministre a évoqué deux pistes d'amélioration.

Primo, une augmentation au-delà de 85 %. Ce taux était déjà inscrit dans une loi de 2003 et n'a jamais été respecté et la CFDT réclame à présent 100 %.

Secundo, une extension aux « travailleurs précaires à temps partiel subi ». Il est d'ores et déjà prévu qu'un actif à temps partiel avec une quotité de travail au moins égale à 50 heures par mois puisse bénéficier du même montant de minimum contributif que s'il avait été à plein temps, comme le montrent les cas types publiés ce jeudi par le gouvernement.

Les régimes spéciaux

Si l'Unsa-ferroviaire appelle à la trêve, ce n'est pas sans raison. Certes, les régimes spéciaux seront bien supprimés à terme.

Mais pour les bénéficiaires actuels, le passage se passera en douceur. Edouard Philippe s'est dit d'accord pour favoriser la « progressivité de la réforme » et le « respect des droits acquis » à la SNCF.

Il a expliqué que des « avancées » étaient « sur la table » en matière de transition pour la RATP ; et pour EDF-Engie, les concertations « doivent se poursuivre ».

Pour les fonctionnaires, qui demandent la sécurisation de leurs droits acquis, une concertation s'ouvrira dès la rentrée. Les enseignants et les chercheurs verront le niveau de leur pension garanti via deux lois de programmation.

La pénibilité

Edouard Philippe ne veut pas réintroduire les quatre critères de pénibilité qu'il a supprimés en septembre 2017. En revanche, il est disposé à abaisser les seuils permettant de gagner des points pénibilité en lien avec le travail de nuit (110 heures au lieu de 120 heures) et aux horaires alternants (30 nuits au lieu de 50). Cela susciterait la création de 300.000 nouveaux comptes pénibilité.

A la CFDT, on note également une ouverture sur les « polyexpositions » : aujourd'hui, on ne peut cumuler des points que sur deux expositions, la troisième ne « rapporte » rien. Le Premier ministre a également évoqué le « droit à la reconversion » des travailleurs, qui ne devraient pas être « enfermés dans des trappes à pénibilité » toute leur vie.

Les fins de carrière

Le Premier ministre a redit son souhait d'ouvrir la retraite progressive à plus de monde, notamment les cadres au forfait. Il a annoncé l'ouverture d'un chantier sur ce sujet dans la

Les Echos Par Solveig Godeluck Publié le 19 déc. 2019 à 20h43 Mis à jour le 20 déc. 2019 à 9h06
